

Banque Centrale Européenne BCE. Rapport annuel 2004

2005/2048(INI) - 15/06/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par M. Kurt LAUK (PPE-DE, DE) en réponse au rapport annuel 2004 de la Banque centrale européenne.

Les députés sont d'avis que la BCE a bien réagi à l'évolution économique et financière en 2004 et soulignent qu'il est souhaitable qu'elle reste vigilante en ce qui concerne les prix du pétrole, les prix de l'immobilier résidentiel et «la surliquidité qui persiste». Ils se félicitent de la politique de la BCE «tendant à mettre l'accent sur l'objectif primordial du maintien de la stabilité des prix, contribuant ainsi à assurer une croissance économique soutenue». La commission considère que la faiblesse relative de la zone euro résulte de l'absence de réformes structurelles ainsi que du fait qu'on travaille moins d'heures en Europe que dans d'autres régions du monde.

Le rapport se félicite de ce que la BCE ait pleinement respecté les dispositions en matière de transparence prévues par le traité vis-à-vis du public et du Parlement européen. La commission est d'avis que le dialogue monétaire entre le Parlement et la BCE est une réussite. Par ailleurs, elle demande instamment à la BCE d'examiner la possibilité de publier des procès-verbaux succincts et réitère sa demande relative à la publication annuelle d'une analyse régionale et transfrontalière des tendances, à l'instar du Livre beige de la Réserve fédérale des États-Unis.

La commission réaffirme qu'à ses yeux, la BCE devrait exercer un contrôle prudentiel des activités bancaires de la Banque européenne d'investissement. Elle demande aussi instamment à la BCE de rester très vigilante en ce qui concerne la contrefaçon de billets et de pièces en euros, le volume de cette activité ayant augmenté de 7,8 % par rapport à 2003.